



MAIRIE
550, Route de Sainte-Suzanne
53150 LIVET-EN-CHARNIE
Tél. : 02 43 98 2 405
Courriel : mairie@livet53.fr

CONSEIL MUNICIPAL, PROCÈS-VERBAL DU VENDREDI 4 JUILLET 2025

Le quatre juillet deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-sept juin deux mil vingt-cinq se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIROT Fabrice.

Présents : M. SIROT Fabrice, M. HAMELIN Sébastien, M^{me} DE PLACE Nathalie, M. DALIGAULT Bruno, M^{me} LE BANNER Valérie, M^{me} LAHAYS Christelle, M. PELLET Nicolas.

Absents excusés : M. BOUVET Nicolas (donne procuration à M. SIROT Fabrice), M. COMPAIN Vincent (donne procuration à Mme DE PLACE Nathalie), M. GAUGAIN Guillaume (donne procuration à M. HAMELIN Sébastien), M. LAVOUÉ Stéphane (donne procuration à M. PELLET Nicolas).

Secrétaire de séance : M^{me} LAHAYS Christelle

Le conseil municipal est composé : 11

Présents : 7

Votants : 11

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du conseil municipal qui a eu lieu le vendredi 6 juin 2025.

SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL :

20250704001 : Chemin de boisé	2
20250704002 : Adhésion et tarifs des gîtes de la commune pour l'année 2026	2
20250704003 : Nomination d'un coordinateur recensement de la population 2026	2-3
20250704004 : Église de Livet : don de l'association à la commune	3
20250704005 : Cimetière : acquisition et tarif des concessions, cavurnes et colombarium 3	
Infos et questions diverses.....	3

Début de séance à 20h30

20250704001 – Chemin de Boisé

Monsieur le Maire informe les conseillers qui n'avaient pu être présent lors de la dernière réunion du conseil municipal qui a eu lieu le 6 juin 2025 des problèmes de voisinage qu'il y a au chemin de Boisé. Voir en annexe la déclaration de M. Daligault Bruno. Celui-ci quittera la séance au moment de la délibération.

M. le Maire fait lecture de la déclaration de M. Daligault.

Au moment de la concertation du conseil municipal, M. Daligault sort de la salle de conseil.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote à bulletins secrets dont les résultats sont :

Votants : 10 Abstention : 0 Contre : 2 Pour : 8

DÉCIDE d'interdire le stationnement de tous les véhicules de plus de 3.5 tonnes et les camping-cars sur tous les accotements des voies communales sur la commune de Livet en Charnie.

CHARGE Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier

20250704002 – Adhésion et tarifs des gîtes de la commune pour l'année 2026

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler l'adhésion aux Gîtes de France pour l'année 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de prendre la formule Sérénité pour un montant de 370.00€ pour l'année.

DÉCIDE de ne pas pratiquer le tarif mensuel.

DÉCIDE d'accueillir les entreprises dans les gîtes de la commune.

DÉCIDE de modifier le tarif des charges comme ceci :

Gîtes Saint-Martin – Le Vivier		Gîte du Livet et de l'Ecole
Caution	300.00 €	400.00€
Location du linge de toilette par personne et par semaine		5.00 €
Forfait ménage	90.00€	150.00€

DÉCIDE que les gîtes seront ouverts à l'année, que les jours d'entrée dans ceux-ci se feront tous les jours sauf le dimanche. Qu'il n'y aura pas de fermeture pendant les vacances de Noël et Nouvel An.

DÉCIDE des tarifs suivant pour l'année 2026 :

	GÎTE LE VIVIER	GÎTE SAINT-MARTIN	GÎTE de l'ECOLE	GÎTE du LIVET
PRIX CLIENTS/SEMAINE	405.00€	460.00€	640.00€	700.00€
WEEK-END ou 2 nuitées	260.00€		500.00€ Seulement le week-end	450.00€ Seulement le week-end
Cours séjour – 4 nuitées (du lundi au vendredi)	405.00€	460.00€	640.00€	550.00€

AUTORISE M. Le Maire a signé toutes pièces afférentes au dossier.

20250704003 – Nomination d'un coordinateur recensement de la population 2026

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune de Livet en Charnie sera recensée de sa population début de l'année 2026.

Infos et questions diverses :

Dates prochaines réunion du conseil municipal

12 septembre, 31 octobre,
28 novembre et 12 décembre 2025.

Fin de séance à : 22h45

Secrétaire de séance,
M^{me} LAHAYS Christelle



Le Maire,
M. SIROT Fabrice



L'INSEE demande donc au conseil municipal de nommer un agent coordinateur qui sera disponible pendant cette période pour gérer l'agent recenseur ainsi que tous ce qui est administratif pour ce recensement de la population.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de nommer Mme RIVIERE Ghislaine, secrétaire de mairie de la commune de Livet en Charnie.

CHARGE Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier

20250704004 – Église de Livet : don de l'association à la commune

Monsieur le Maire laisse la parole à la présidence de l'association REEL. Celle-ci fait un petit rappel des aides financières qui ont été attribuées pour les différents travaux de restauration dans l'église pour les conseillers qui n'étaient pas présent lors de la dernière réunion de conseil qui a eu lieu le 6 juin 2025.

- Restauration des statues de l'église Saint-Martin :

	MONTANT
Devis du 20 avril 2025 – Marie-Line BRUNET (annexe n°2)	3 125.00€
Fonds de Concours de la Com Com des Coëvrons	2 500.00€
Don de l'association RÉEL à la commune	625.00€
Reste à charge pour la commune	0.00€

Monsieur le Maire reprend la parole pour demander au conseil municipal de prendre la décision ou pas d'accepter que l'association REEL fasse un don à la commune pour le montant de 625.00€ qui restera à régulariser suite au versement du Fond de Concours alloué par la Communauté de Communes des Coëvrons.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 7 Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 7

ACCEPTÉ que l'association REEL fasse un don à la commune d'un montant de 625.00€.

CHARGE Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier

20250704005 – Cimetière : acquisition et tarif des concessions, cavurnes et colombarium

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la révision des tarifs des concessions, cavurnes et colombarium du cimetière et de voir aussi pour une demande qui a été faite par des personnes qui ne sont plus habitant de la commune qui souhaite acquérir une concession au cimetière de Livet en Charnie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTÉ que la personne qui a fait la demande d'inhumation auprès de la municipalité soit inhumé au cimetière de la commune.

DÉCIDE de mettre en place un règlement du cimetière.

DÉCIDE d'appliquer le tarifs suivants :

Concessions		Cavurnes		Colombarium	
30 ans	40.00€	30 ans	40.00€	30 ans	120.00€
50 ans	60.00€	50 ans	60.00€	50 ans	180.00€

CHARGE Monsieur Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier